



CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 27 juin 2023

Rapport 4-10 de l'exécutif régional : Plan régional santé environnement 4 (PRSE 4 2023-2027)

Déclaration de François Thibaut au nom de la CGT

Le PRSE 4 est, pour partie, un ensemble de mesures de bon sens dont on regrette qu'elles ne soient pas apparues plus tôt. Cependant, on est en droit de se poser la question de la capacité des différents acteurs à le mettre en oeuvre. On imagine évidemment la difficulté qu'il y a à concilier qualité de l'air et développement économique, mondialisation et respect des normes sanitaires alimentaires ou circuits courts, consommation locale, et pouvoir d'achat.

Mais il ne faut pas s'y tromper, les facteurs environnementaux ne sont qu'une part de la santé de l'individu et bien d'autres éléments propres à chacun vont compliquer l'équation. Le concept « une seule santé » s'il est nécessaire n'est, bien-sûr, pas suffisant.

Ce premier pan de la prévention repose donc sur deux piliers :

- ☐ L'individu, dans sa capacité à faire siennes les recommandations et à disposer de toutes les ressources nécessaires y compris financières
- ☐ Les pouvoirs publics, dans leurs actions législatives et règlementaires mais aussi budgétaires

La prévention en santé passe aussi par ce qui est inhérent à la constitution physiologique de chacun et qui nécessite d'être examiné, suivi, investigué. Or, le concept « une seule santé » ne peut pas être l'arbre qui cache la forêt et n'est certainement pas la première des priorités. Quelle prévention possible si les moyens de la réaliser en totalité sont absents ? On sait aujourd'hui que la région Bourgogne-Franche-Comté compte 7930 médecins, 3483 sont médecins généralistes et 4447 sont médecins spécialistes. La réforme du numéris clausus dont les effets ne se verront que dans une dizaine d'années est, de fait, bridée par le nombre de Médecins seniors et Professeurs dans les CHU ainsi que par l'autonomie budgétaire des universités. Ainsi, le nombre de médecins généralistes exerçant en région BFC en janvier 2021 a diminué (-92) alors qu'ils sont la cheville ouvrière de la prévention. La densité nationale des médecins généralistes pour 100 000 habitants est de 86,5 et dans notre région les disparités sont fortes, 101 en Côte-d'Or et 96 dans le Doubs, quand d'autres départements en sont très éloignés comme l'Yonne (66), la Nièvre (70) et la Saône-et-Loire (72).



Si on s'intéresse de plus près au secteur public hospitalier, on peut noter que la démographie médicale lui est particulièrement défavorable, de même que la démographie paramédicale. Les établissements de santé rencontrent des difficultés pour attirer et recruter dans tous les métiers du soin et les outils réglementaires ou statutaires déployés ces dernières années en vue de les accompagner s'avèrent insuffisants. De plus en plus de spécialités sont en tension en région Bourgogne Franche-Comté, au premier rang desquelles la médecine d'urgence, la Médecine générale, la psychiatrie l'anesthésie-réanimation ou encore la gériatrie. Le taux de vacance statutaire de 37,4 % en 2021, place la région en onzième position sur treize.

L'intérêt du PRSE 4 passe donc par une prise en compte par les gouvernements de la globalité des problématiques du système sanitaire, elle doit être rapide et massive. Il faut impérativement donner de nouveau de l'attractivité aux métiers comme aux lieux d'exercice afin que le territoire de la région soit réellement maillé en fonction des besoins des populations.

En conséquence de quoi la CGT votera contre ce projet d'avis

,